



COMMUNE
DE
MONTCHERAND
Sur la Place 1

MUNICIPALITE DE
MONTCHERAND

Préavis n° 01/2014 du 5 mai 2014

Préavis municipal relatif à l'adoption des comptes 2013

1. But du préavis

Le présent préavis demande au Conseil général d'adopter les comptes 2013, avec un bénéfice de Frs 11'862.19.

2. Préambule

Le budget 2013 adopté par le Conseil général en décembre 2012 prévoyait un déficit de Frs 200'900.- alors que les comptes 2013 bouclent avec un bénéfice de Frs 11'900.-. Il en résulte donc une différence de Frs 212'800.- qui s'explique comme suit :

Augmentation des produits de Frs 445'900.- compensée que très partiellement par une augmentation des charges de Frs 231'600.-.

Les principales améliorations : constatées entre le budget et les comptes sont relevées ci-dessous :

- Frs 164'000.- remboursement solde péréquation 2012, soit Frs 128'900.- pour la péréquation directe (comptes 220.452.05) + Frs 35'100.- reversés pour la facture sociale (compte 720.451.05).
- Frs 151'100.- de revenus supplémentaires concernant les impôts.
- Conséquence de ce qui précède, les charges négatives de Frs 20'000.- & Frs 50'000.- (comptes 220.352.07 & 720.351.07) inscrites au budget sont mises à zéro, ce qui provoque une augmentation des charges.
- Des économies réalisées sur des dépenses prévues (Frs 14'800.- pour l'administration générale, Frs 13'800.- pour les forêts, Frs 17'800.- pour les parcs et promenades et Frs 18'500.- pour temple et cultes).
- Alimentation du compte « fonds pour travaux futurs » de Frs 80'000.-.

Les dicastères « eaux » et « gaz » ont enregistré des recettes très importantes (vente d'eau à Orbe et redevance Urbagaz), ce qui a entraîné un amortissement extraordinaire de la station de pompage de Frs 40'000.- et l'alimentation de la provision « gaz » de Frs 22'800.-.

Avec le bénéfice réalisé en 2013, la situation financière de la Commune reste très bonne, même si certaines recettes peuvent être considérées comme « extraordinaires ».

Les investissements réalisés ont entraîné une augmentation de la dette à Frs 800'000.-, soit Frs 1'700.- par habitant (moyenne des Communes Vaudoise sans Lausanne : plus de Frs 5'000.- par habitant).

3. Conclusion

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil Général à adopter les comptes 2013

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de la commission des finances et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

Décide :

Article 1 : Les comptes 2013 présentant un bénéfice de Frs 11'862.19 sont acceptés.

La Municipalité

Le syndic : Jean-Michel Reguin



La secrétaire : Sandra Cunsolo

